

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE TERREBONNE

TERREBONNE, LE 9 SEPTEMBRE 2014 - Madame Claire Caron, vérificatrice générale, a rendu public hier son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Ce rapport expose les faits marquants des activités de l'année de même que ses observations sur différents sujets touchant l'administration municipale.

Le rapport présente également les résultats des travaux réalisés concernant deux mandats de vérification portant sur la gestion de projets et les remboursements de dépenses aux employés et aux élus.

Concernant la gestion de projets, la vérificatrice générale constate que le portefeuille de projets, représenté par le programme triennal d'immobilisations de la Ville, n'est pas appuyé par des documents expliquant le choix des projets et que l'encadrement doit être amélioré en ce qui a trait aux phases d'avant-projet, à l'approbation des modifications aux échéanciers et à la portée des projets, aux rapports d'avancement des travaux et à la gestion des risques. Elle soulève aussi que, dans le cas des projets réalisés conjointement avec des promoteurs, les protocoles d'entente conclus entre la Ville et ceux-ci n'incluent pas tous les aspects pertinents, notamment en ce qui concerne les mesures pour gérer les conflits d'intérêts.

Concernant les remboursements de dépenses aux employés et aux élus, la vérificatrice générale conclut que la gestion s'est améliorée depuis que la Ville a adopté des directives pour les encadrer, mais que celles-ci doivent être précisées afin de favoriser les comportements éthiques et une saine gestion de ces dépenses. Elle mentionne également que l'application des directives doit faire l'objet de plus de rigueur.

Le rapport présente aussi son opinion sur le respect de la réglementation encadrant la rémunération des élus municipaux. Enfin, il résume ses interventions quant aux vérifications financières effectuées et rend compte des résultats obtenus à la suite du suivi des recommandations formulées dans son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

Le rapport annuel est disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne à l'adresse suivante : http://www.ville.terrebonne.qc.ca/ville_bureau-verificateur-general.php.

Source et renseignements :

Bureau du vérificateur général
Ville de Terrebonne
710, boul. des Seigneurs, bureau 318
Terrebonne (Québec) J6W 1T6
450 471-8265, poste 4001